

73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

PDH-Proposition d'attribution d'un agrément définitif pour une opération financée par un prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat située à HAGUENAU

CP/2019/484

Service chef de file :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer un agrément définitif à Batigère Maison Familiale pour des prêts sociaux de location-accession (PSLA) pour la construction de 6 logements individuels situés rue du Syndic Wolbert à Haguenau.

Lors de sa réunion du 26 mars 2018, l'Assemblée départementale a décidé du renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat pour la période 2018-2023 (CD/2018/009). A ce titre, elle agréé les opérations déposées au titre du prêt social de location-accession (PSLA).

Le PSLA est un dispositif d'accession à la propriété mis en place par les pouvoirs publics en 2004. Il permet à des opérateurs (bailleurs sociaux, promoteurs, Sociétés d'Économies Mixtes...) de financer la construction ou la réhabilitation de logements sociaux et à des ménages bénéficiant de ressources modestes d'en devenir propriétaires.

Ce dispositif donne la possibilité de devenir propriétaire en 2 temps :

- une première phase, dite locative, durant laquelle le ménage occupe son logement en tant que locataire ;
- une deuxième phase, dite acquisitive, durant laquelle le ménage devient propriétaire de son logement.

Aussi, le Département est sollicité :

- par les opérateurs : en amont de la construction de l'opération pour obtenir l'agrément PSLA ;
- par les ménages : au moment de la phase acquisitive pour obtenir une aide financière. Cette aide concerne les opérations agréées avant le 1 janvier 2016 en application de la délibération du 26 mars 2012 abrogée par délibération du 14 décembre 2015 (CD/2015/124).

AGREMENT DEFINITIF

BATIGERE MAISON FAMILIALE a réalisé un programme PSLA de 6 logements individuels (délibération CP/2017/546 du 4 décembre 2017), rue du Syndic Wolbert à Haguenau.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer un agrément définitif pour des prêts sociaux de location-accession (PSLA) à BATIGERE MAISON FAMILIALE à Haguenau pour les 6 logements individuels de l'opération de construction en location-accession. Ces six logements ont fait l'objet d'un contrat de location-accession.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec BATIGERE MAISON FAMILIALE.

La Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement a été informée de la présente demande d'agrément.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :

- décide d'attribuer un agrément définitif à BATIGERE MAISON FAMILIALE dans le cadre de la construction location-accession de six logements individuels situés rue du Syndic Wolbert à Haguenau ;

- approuve les termes du projet de convention annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département et BATIGERE MAISON FAMILIALE pour l'agrément définitif en vue de la construction, au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département et BATIGERE MAISON FAMILIALE dans le cadre de l'opération de location-accession située rue du Syndic Wolbert à Haguenau ;

- autorise son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 24/10/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY